AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3541-2026

Modifiant le Règlement 2858-2022 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

---

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3541-2026 modifiant le Règlement 2858-2022 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la liste des rues interdites aux véhicules lourds sur le territoire de la Ville de Magog.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à www.ville.magog.qc.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 26 novembre 2026.

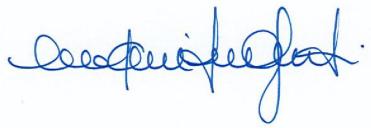

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière